

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 12 février 2024 à 19 h 00.

Sont présents : Mme Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère ; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau le Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h

2024.02.025

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2024
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
 3. Dépôt de la lettre de démission du conseiller M. Noël Lanthier
 4. Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 - démission de Monsieur Noël Lanthier
 5. Adoption de la liste sélective des déboursés
 6. Remboursement de 17 500\$ au Fonds de roulement pour le projet du noyau villageois et de la réserve de sable
 7. Transfert du budget alloué au Fonds réservé pour les élections municipales
 8. Adoption du budget de l'élection partielle
 9. Transfert du budget aux fins de régularisation comptable
 10. Demande de PPCMOI 2024-004
 11. Adoption du règlement 246-2024 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec
 12. Autorisation donnée à Marie-Josée Leroux, Mairesse suppléante
 13. Cession et échange d'une partie du chemin du Lac-Cloutier
 14. Camp de jour édition 2024
 15. Fermeture partielle du service des travaux publics durant la période des vacances de la construction
 16. Autorisation de détruire les documents
 17. Choix des membres du comité de consultation concernant l'avenir de l'église Sainte-Maria-Goretti
 18. Mandat donné à l'organisme CITAM, une division de de CAUCA, pour le service d'impartition des appels au 3-1-1
 19. Proclamation de la Journée Internationale de la visibilité Lesbienne
- Période de questions
20. Levée de la séance ordinaire du conseil

2024.02.026

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.027

3. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER M. NOËL LANTHIER

ATTENDU QUE M. Noël Lanthier a remis sa lettre de démission comme conseiller municipal en date du 16 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de déposer la lettre de démission de M. Noël Lanthier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS D'ÉLECTION

4. AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 3 - DÉMISSION DE MONSIEUR NOËL LANTHIER

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 3, Monsieur Noël Lanthier, a pris fin le 16 janvier 2024, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 12 février 2024, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 3 est déposé par le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lanthier à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 3 doit être comblé par une élection partielle;

Le Directeur général et greffier-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 3 de la Municipalité de Lanthier et avise également le conseil qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 7 avril 2024.

2024.02.028

5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2024.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
BOUFFE LAURENTIENNE	2750	1 000.00 \$
██████████	2751	20.00 \$
FONDATION LA TRAVERSÉE	2752	1 000.00 \$
L'OMBRE-ELLE	2753	250.00 \$
PALLIACCO	2754	250.00 \$
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAURENTI	2755	300.00 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2756	50.00 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	2757	9 535.08 \$

██████████	2758	16.00 \$
MRC DES LAURENTIDES	2759	2 358.14 \$
BCH CONSULTANTS	2760	275.94 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	2761	61.10 \$
MRC DES LAURENTIDES	2762	1 342.36 \$
REVENU DU QUÉBEC	2763	318.06 \$
██████████	2764	195.46 \$
POSTES CANADA	2765	1 415.33 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	2766	75 542.85 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	2767	82 807.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2768	528.76 \$
MRC DES LAURENTIDES	2769	15.00 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2770	4 106.58 \$
██████████	2771	45.00 \$
██████████	2772	251.96 \$
LE GROUPE ACCISST INC	2773	517.39 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPALS	2774	1 985.52 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	2775	110.00 \$
COMBEQ	2776	436.91 \$
COMMUNICATIONS ISABO	2777	5 168.13 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	2778	229.95 \$
EDILEX INC.	2779	1 814.58 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	2780	1 475.36 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	2781	410.93 \$
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	2782	172.46 \$
RÉSEAU URLS QUÉBEC	2783	75.00 \$
ADDÉNERGIE	2784	22 095.90 \$
S. BOURASSA LTÉE	2785	156.16 \$
COMBEQ	2786	1 149.75 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	2787	1 782.11 \$
GARAGE MICHEL DAGENAIS (9276-4703 QC INC)	2788	516.61 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	2789	128.87 \$
INNOV PROMOTIONS	2790	285.14 \$
JLD-LAGUE	2791	10 117.80 \$
LANTHIER SPORTS INC.	2792	207.82 \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE-ILLUSTRATRICE	2793	459.90 \$
MB RÉFRIGÉRATION	2794	204.66 \$
MICHEL VAILLANCOURT REMORQUEUR	2795	195.46 \$
POSTES CANADA	2796	112.96 \$
LINDE CANADA INC.	2797	203.03 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	2798	402.41 \$
RADIATEUR SAINTE-AGATHE	2799	402.41 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	2800	264.44 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2801	1 023.54 \$

VILLEMAIRE PNEUS & MÉCANIQUE TREMBLANT	2802	16 258.73 \$
██████████	2803	30.00 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2804	1 497.36 \$
BMR	2805	83.87 \$
BUDGET PROPANE	2806	1 583.11 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2807	541.80 \$
CANADIAN TIRE	2808	206.94 \$
COMBIPLEX DESIGN INC.	2809	660.93 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2810	6 478.96 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2811	60.56 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	2812	931.30 \$
YVON MARINIER INC.	2813	1 194.04 \$
PÉTROLE PAGÉ	2814	9 340.85 \$
SERVICES PSANSREGRET	2815	1 040.13 \$
DENEIGEMENT PRECISION INC	2816	170.16 \$
TITAN INTERACTIF	2817	104.20 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2818	1 995.45 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	2819	773.27 \$
	Total	276 741.48 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	52 477.62 \$
Services de téléphonie	532.16 \$
Hydro-Québec	815.10 \$
Fonds de pension - AON - Décembre	10 012.42 \$
Fonds de pension - DESJARDINS - Janvier	1 005.60 \$
Annie Gareau - Janvier	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T - Décembre	419.20 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	79.58 \$
Frais bancaires Interac - Janvier	60.53 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Janvier	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Janvier	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Janvier	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Janvier	4 005.46 \$
	Total
	79 833.17 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.029

6. REMBOURSEMENT DE 17 500\$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS ET DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) a été empruntée à même le fonds

de roulement (règl. 186- 2017) et faisait partie intégrante du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019 et 2020;

ATTENDU QUE les remboursements s'effectuent sur une période de 10 ans à coût de 10% par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de rembourser la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) comme prévu au budget 2024, poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 Fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.030

7. TRANSFERT DU BUDGET ALLOUÉ AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Transfert de 3 750\$ du poste
03.61000.400 budget Fonds réservé élections municipales
VERS
59.15100.300 Fonds réservé Élections municipales

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de transférer la somme de trois mille sept cents cinquante dollars (3 750\$) vers le Fonds réservé aux élections municipales

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.031

8. ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 doit être comblée par une élection partielle;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter le budget de l'élection partielle, dans l'hypothèse où le scrutin aura lieu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Line Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget maximal trois mille sept cent cinquante dollars (3750.00\$) à l'organisation du scrutin du 7 avril 2024 et que cette somme soit appropriée du surplus accumulé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.032

9. TRANSFERT DU BUDGET AUX FINS DE RÉGULARISATION COMPTABLE

Transfert du budget alloué de 3772\$ du poste
01.21219.000 Compensation taxes droit de passage ski de fond
VERS
01.21111.100 Compensation taxes droit de passage ski de fond

Transfert du budget alloué de 9 345\$ du poste
03.11001.000 Taxes de secteur – Règlement emprunt
VERS
03.05190.000 Taxes de secteur – Règlement emprunt

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de transférer les sommes de 3 772\$ et 9 345\$ vers les postes budgétaires 01.21111.100 et 03.05190.000.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.033

10. DEMANDE DE PPCMOI 2024-003

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs sur le lot 6 030 340 au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne- usage «Hébergement et multifamiliale isolée» dans la zone 26ER.

Demande de permis no. 2024-006 faite par Madame Natacha Imbeault.

Madame Natacha Imbeault
642-644, croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4614-15-5175-0-000-0000
Lot : 6 030 340 du Cadastre du Québec
Zone : 26ER

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), nommée « Demande de PPCMOI – Autorisation d'opérer un centre de retraite avec hébergement et de créer de deux logements supplémentaires au bâtiment principal existant » (ci-après nommée « la demande »), a été présentée par les demandeurs devant les membres du comité consultatif d'urbanisme le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est située en zone 26ER, en vertu de l'annexe A « Carte de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Hébergement » n'est pas autorisée dans la zone 26 ER, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Multifamiliale isolée » n'est pas autorisée dans la zone 26 ER, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Hébergement » dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Multifamiliale isolée » dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer deux usages principales (Hébergement et multifamiliale isolée) dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de « Centre de retraite avec hébergement » sera effectué dans le bâtiment principal existant et que aucune modification extérieure ne sera visible;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment dédiée à l'habitation occupera plus de 50% de la superficie totale de l'ensemble des planchers de bâtiment qui sont situés au rez-de-chaussée et au-dessus de rez-de-chaussée (article 3.2.3.1 du règlement de zonage numéro 154-2014);

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est situées dans l'affectation régionale « Résidentiel et de récréation », en vertu de la carte intitulée « Grandes affectations du sol et projets régionaux » dans la planche 3 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Hébergement » fait partie du groupe d'usages « Commerce », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Multilogement » fait partie du groupe d'usages « habitation », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Commerce 2 » est compatible avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Habitation 1 » est compatible avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 030 340 doit avoir une superficie de plus de 6 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT le plan projet pour un « Centre de ressourcement avec hébergement », préparé par Madame Imbeault, propriétaire ;

CONSIDÉRANT les plans d'agrandissement préparés par la firme Génibois, préparé par René Dorais, architecte, signé et scellé par Luc Giasson ingénieur en date du 31 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT les plans pour les modifications au bâtiment existant ;

Le comité est d'avis que la propriétaire devra fournir au service de l'urbanisme les documents suivants :

- Un rapport d'un technologue pour la conformité de l'installation existante, en fonction des usages projetés ;
- Un rapport de conformité préparé par un architecte spécialisé dans l'application du code du bâtiment, en fonction des usages projetés ;
- Une attestation de conformité de la Régie incendie des Monts concernant la sécurité

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution numéro 2024.02.033, adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'usage « Hébergement et multifamiliale isolée ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.034

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 246-2024 RELATIF AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 246-2024 modifiant le règlement 237-2023 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.035

12. AUTORISATION DONNÉE À MARIE-JOSÉE LEROUX, MAIRESSE SUPPLÉANTE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

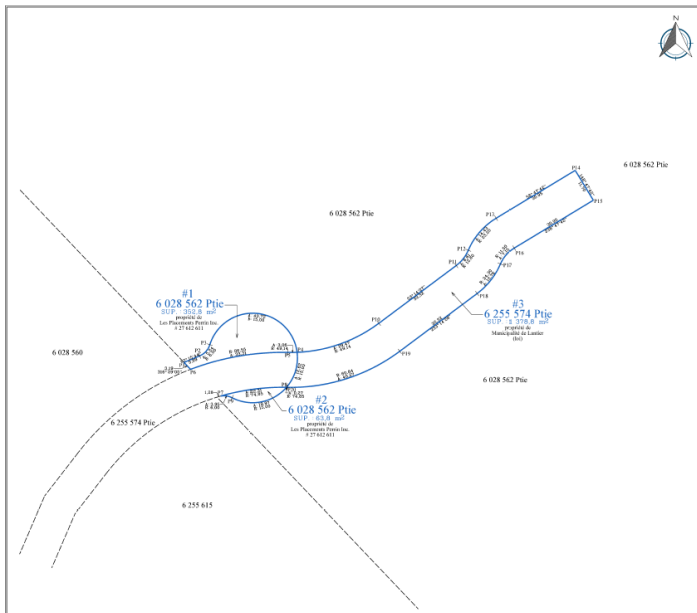
ET RÉSOLU d'autoriser Marie-Josée Leroux, mairesse suppléante, à agir avec les mêmes pouvoirs que le maire lorsqu'elle est appelé à le remplacer auprès de la MRC des Laurentides, de la Régie Incendie des Monts (RIDM) et de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.036

13. CESSION ET ÉCHANGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-CLOUTIER

ATTENDU QUE les Placements Perrin inc, représenté par M. Jean-Pierre Carignan, cèdent et échangent à la Municipalité de Lantier une partie du chemin du Lac-Cloutier selon la description technique de M. Francis Guindon G2 arpenteurs-géomètres minutes 3086 plan F13018 Dossier 15635 ;



ATTENDU QUE les frais de la transaction sont à la charge des Placements Perrin inc;

Il est proposé la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de nommer M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé à signer les documents de cette transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.037

14. CAMP DE JOUR ÉDITION 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire offrir une place dans un camp de jour pour l'été 2024 aux jeunes de sa communauté

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter l'entente pour le « Camp de jour été 2024 » à l'égard du P'tit Bonheur et d'autoriser le directeur général a signer ladite entente.

5 inscriptions minimum pendant 8 semaines soient du 24 juin au 16 août 2024. Coût total 160\$ taxes incluses enfant / semaine + 8 000\$ plus les taxes pour les frais de transport (autobus). Subvention de 75% provenant de la municipalité (coût net de 55.00\$ par enfant/semaine).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.038

15. FERMETURE PARTIELLE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DURANT LA PÉRIODE DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE durant la période des vacances de la construction, la plupart des entreprises de fourniture de matériaux sont fermées;

ATTENDU QUE cette période est non-productive pour le service des travaux publics de la Municipalité de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de procéder à la fermeture partielle du service des travaux publics, durant cette période de vacances annuelles (vacances de la construction) et qu'un employé assure le service durant cette période.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.039

16. AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction de documents selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.040

17. CHOIX DES MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION CONCERNANT L'AVENIR DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIA-GORETTI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que les membres du comité consultatif sur l'avenir de l'église sont :

Membres
Nathalie Dupont, Présidente
France Fortin
Denis Godmer
Ronald Pilon
Yvon Longpré
Denise Quevillon
Natalia Koneman
Francine Leduc
Normand Quintin

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.041

18. MANDAT DONNÉ À L'ORGANISME CITAM, UNE DIVISION DE DE CAUCA, POUR LE SERVICE D'IMPARTITION DES APPELS AU 3-1-1

CONSIDÉRANT l'offre de services de CITAM, une division de CAUCA datée du 17 janvier 2024 pour la possibilité de l'implantation du service d'impartition des appels au 3-1-1;

CONSIDÉRANT que l'adhésion aux services de la CAUCA permettra de bonifier de façon importante le service aux citoyens en permettant la réception des appels pour le service des travaux publics et ce, en dehors des heures d'ouverture des bureaux administratifs ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la CAUCA pour réaliser les démarches auprès des diverses instances pour établir une ligne 3-1-1 pour la Municipalité de Lantier;

QUE le Conseil municipal autorise M. Benoit Charbonneau, Directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce service.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.02.042

19. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA VISIBILITÉ LESBIENNE

CONSIDÉRANT QUE la Journée de Visibilité Lesbienne (JVL) vise à mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle;

CONSIDÉRANT QUE la JVL se déroule cette année sous le thème 'Habiter l'espace' afin de souligner l'importante pour chacun-e d'avoir sa place dans l'espace public, de pouvoir y travailler, y créer, y prendre parole, y avoir droit de cité,

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril est la Journée internationale de la visibilité lesbienne, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ) dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de proclamer le 26 avril Journée Internationale de la Visibilité lesbienne et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.02.043

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.